Image not found or type unknown

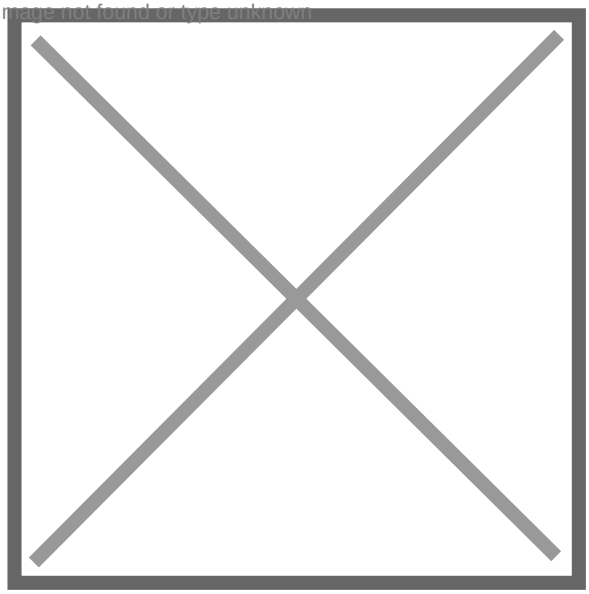

Accident de trajet en me rendant à mon travail

Par **genepatricia**, le **20/04/2009** à **21:14**

Bonjour,

j' ai eu un accident de trajet ,en me rendant à mon travail en 1978.
Cet accident à été reconnu comme accident de trajet par la sécurité sociale à cette époque.Je n'ai eu que des traumatismes (en autre, le coup du lapin).
le médecin ayant constaté les traumatismes n'a rien précisé de plus sur le certificat de constatation des blessures apparentes.
Ors je ne ressens les conséquences de cet accident que maintenant,par des douleurs nocturnes au niveau des bras et d'une épaule.
J'ai vu un médecin qui m'a fait faire des radios ou il apparait que j'ai les cervicales c 5 et c 6 qui se touchent avec de l'artrose et trous de conjugaisons rétrécis à ce niveau ,conclusion du médecin troubles du à un accident survenu dans le passé.
Malgrés le temps passé ,est ce que je peut demander la reconnaissance de ce problème comme étant la conséquence de cet accident survenu en 1978.
merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés